

Séance du 29 septembre 2023



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Révision du tableau de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de mettre à jour le Tableau de Classement de la Voirie Communale dont la dernière version en 2008, approuvée par délibération du 17 octobre 2008, est aujourd'hui incomplète.

Il a fait procéder récemment aux mesures de l'ensemble des voies communales et à l'édition des cartes et tableaux correspondants.

Au vu des éléments qui lui ont été fournis par Ingé 43, le Conseil Municipal de Saint-Front valide, à l'unanimité, les modifications à apporter au Tableau de Classement unique des Voies Communales suivant le détail ci-après défini :

Voies communales à caractère de chemins :	61 610 ml
Voies communales à caractère de rues :	1 870 ml
Voies communales à caractère de places publiques :	2 060 ml

Le total des voies communales s'élève à 65 540 mètres.

La présente délibération et ses annexes (tableaux et cartes) seront transmises à Monsieur le Préfet de la Haute-Loire pour visa et contrôle de légalité.

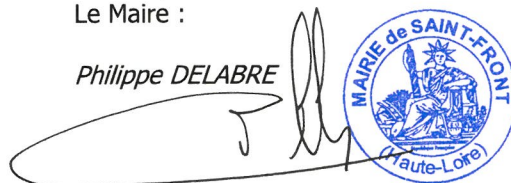
Un exemplaire des présentes sera communiqué au service du Cadastre (CDIF du Puy en Velay) et en Préfecture (Bureau des collectivités territoriales et de l'Environnement/BCTE) pour enregistrement.

Fait et délibéré en Mairie

le 29 septembre 2023

Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20230929-23_09_007-DE
Reçu le 04/10/2023